CADRAGE MEMOIRE





MASTER MEEF PARCOURS

« Professeur des Ecoles »

QU'EST-CE QU'UN MEMOIRE PROFESSIONNEL ?	2
PEUT-ON RÉDIGER UN MÉMOIRE EN BINÔME ?	2
COMMENT TROUVER UN DIRECTEUR DE MÉMOIRE ?	2
QUEL FORMAT DOIT PRENDRE LE MÉMOIRE ?	2
COMMENT CONDUIRE LE PROCESSUS DE REDACTION DU MEMOIRE ?	
COMMENT S'ORGANISE ET SE DÉROULE LA SOUTENANCE ?	
COMMENT EST ÉVALUÉ LE MÉMOIRE ?	

ANNEXES

- Annexe 1 : extrait du cadre commun de référence pour les mémoires de master MEEF (CCRM)
- Annexe 2 : procédure de recherche du directeur de mémoire
- Annexe 3 : exemple de composition d'un mémoire écrit en binôme
- Annexe 4 : exemple de page de garde du mémoire de master MEEF (1ère de couverture)
- Annexe 5 : modèle d'engagement de non plagiat
- Annexe 6 : exemple de résumé et de mots clés (en 4^{ème} de couverture)
- Annexe 7 : exemple de normes bibliographiques
- Annexe 8 : présentation orale lors de la soutenance du mémoire
- Annexe 9 : grille d'évaluation du mémoire de master MEEF PE (document écrit)
- Annexe 10 : grille d'évaluation de la soutenance du mémoire (présentation orale et entretien avec le jury)
- Annexe 11 : Eléments d'appréciation du mémoire par le jury (document écrit et soutenance)

QU'EST-CE QU'UN MEMOIRE PROFESSIONNEL?

La réalisation d'un mémoire de recherche professionnalisant permet une initiation à la recherche sur des problématiques liées à l'enseignement, l'éducation ou à la formation. Au-delà de cette initiation, le mémoire doit s'inscrire dans le cadre d'une formation professionnelle dédiée aux métiers de l'Education (Annexe 1).

Le mémoire est destiné conjointement à vérifier l'aptitude à la recherche (maîtriser l'étude d'une question, la documenter valablement tant au plan des publications existantes que de celui du recueil d'informations originales, en tenant compte des normes et des exigences des disciplines de référence) et à contribuer à la formation de praticiens réflexifs.

PEUT-ON RÉDIGER UN MÉMOIRE EN BINÔME?

Il est possible, après négociation avec le directeur de mémoire, de rédiger un mémoire individuellement ou en binôme. Dans ce deuxième cas, les parties rédigées individuellement ou en binôme devront être clairement identifiées (Annexe 3).

Les étudiants choisissant de travailler en binôme peuvent rendre :

- un mémoire unique pour le binôme au nom de deux étudiants ;
- un mémoire distinct par étudiant du binôme.

COMMENT TROUVER UN DIRECTEUR DE MÉMOIRE ?

Viser l'aptitude à la recherche, la construction d'une posture réflexive grâce à la rédaction d'un mémoire nécessite un suivi individualisé organisé avec un directeur de mémoire identifié selon une procédure précise (Annexe 2). Le directeur de mémoire peut être un formateur de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education, un Inspecteur de l'Education nationale ou un professeur des écoles maître formateur.

Le sujet du mémoire est défini en collaboration avec le directeur de mémoire.

QUEL FORMAT DOIT PRENDRE LE MÉMOIRE ?

Format du mémoire :

- environ 60 pages, bibliographie comprise sans compter les annexes ;
- police: times new roman (taille 12);
- interligne 1,5. marges 2,5 cm;
- 4^{ème} de couverture (résumé en français, en anglais ou dans une autre langue parlée dans la Communauté Européenne, mots clés);
- un sommaire;
- une bibliographie;
- des annexes.

Page de garde du mémoire

La page de garde mémoire comporte les informations suivantes (Annexe 4) :

- ESPE de l'université de la réunion (logo téléchargeable sur le site de l'ESPE) ;
- année de soutenance ;
- titre du mémoire ;
- parcours du Master 2 : MEEF premier degré professeur des écoles ;
- présenté et soutenu par : Nom et Prénom de l'auteur ;
- sous la direction de : Nom et Prénom du directeur :
- jury (faire figurer sa composition avec nom et prénom des membres).

L'engagement de non plagiat

Un engagement de non plagiat doit figurer en première page de l'écrit rendu (Annexe 5).

Le résumé du mémoire

Le résumé du mémoire est constitué d'environ 1000 signes et reprend les éléments clés du mémoire (problématique, méthodologie retenue, principaux résultats). Le résumé doit être rédigé selon les normes en vigueur : en français, en anglais ou éventuellement dans une langue parlée au sein de la communauté européenne. Le résumé est accompagné de 5 mots-clés issus des thesaurus en usage dans le domaine d'étude, en français et en anglais (Annexe 6).

La bibliographie:

Il existe plusieurs normes bibliographiques. Une norme sera choisie en accord avec le directeur de mémoire et utilisée strictement (exemple en Annexe 7).

COMMENT CONDUIRE LE PROCESSUS DE REDACTION DU MEMOIRE ?

Les étudiants doivent adopter une attitude proactive dans le travail de rédaction du mémoire consistant à mettre en place un échéancier de travail précis. Outre les séminaires éventuellement organisés par le directeur, les étudiants solliciteront ce dernier pour des entretiens de travail, ou la lecture de leurs écrits.

<u>COMMENT S'ORGANISE ET SE DÉROULE LA SOUTENANCE ?</u>

L'organisation de la soutenance :

Le moment de la soutenance est arrêté par le directeur de mémoire, de manière concertée avec l'étudiant. Le directeur de mémoire autorise la soutenance.

NB : si le mémoire est soutenu après le jury de 1ère session, le relevé de notes de l'étudiant à l'issue du jury de première session précisera qu'il y a une absence de note pour le mémoire. Les différentes compensations dont l'étudiant peut bénéficier seront calculées lors de la réunion du jury suivant.

Quinze jours avant la date arrêtée par le directeur, cinq exemplaires du mémoire lui sont remis :

- trois pour le jury;
- un pour la scolarité;
- un pour la bibliothèque universitaire.

Les exemplaires qui sont remis à la scolarité et à destination de la BU, sont en format papier. Les trois autres exemplaires sont à négocier avec les membres du jury (format numérique ou papier).

Le jury est composé:

- d'un universitaire :
- du directeur de mémoire ;
- du tuteur de stage, dont la présence est souhaitable dans la mesure de ses contraintes professionnelles.

Le déroulement de la soutenance

La soutenance dure 30 minutes :

- 15 minutes de présentation par l'étudiant(e);
- 15 minutes d'échange avec le jury de soutenance. Les questions peuvent porter aussi bien sur l'écrit que sur l'exposé oral.

En cas de présentation conjointe du mémoire et de soutenance à deux, la présentation sera de 20 minutes :

- 10 minutes par étudiant ;
- 15 minutes de questionnement pour chaque étudiant.

Après sa présentation orale, l'étudiant sera invité à sortir de la salle afin que le jury délibère. Il sera demandé à l'étudiant d'entrer à nouveau après quelques minutes pour entendre officiellement le contenu de la délibération du jury.

COMMENT EST ÉVALUÉ LE MÉMOIRE ?

Le mémoire, remis et soutenu pendant l'année de Master 2 est encadré dans le contexte de l'unité d'enseignement 4-5 (UE 4-5).

Le mémoire et la soutenance sont évalués par les membres du jury de soutenance.

Différents aspects sont évalués :

- le processus d'élaboration du travail ;
- la qualité de l'écrit rendu ;
- la prestation de l'étudiant au moment de la présentation de son travail ;
- l'entretien avec le jury.

Pour chacun de ces aspects, différents indicateurs sont retenus (Annexes 8, 9 et 10). Ces indicateurs et les modalités de leur appréciation peuvent constituer un outil d'auto-évaluation du travail remis et pourra être utilisé par les directeurs de mémoire pour évaluer la qualité du mémoire. La note attribuée au mémoire est le fruit d'une délibération entre les membres du jury de soutenance.

ANNEXES

Annexe 1 : extrait du cadre commun de référence concernant mémoire de Master MEEF

1/Textes de référence

JORF n°0200 du 29 août 2013 page 14627 - texte n° 48 Arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »

Article 7

La formation s'appuie sur une activité d'initiation à la recherche, qui permet de se familiariser avec les différents aspects de la démarche scientifique. L'activité de recherche doit, au-delà du contenu disciplinaire, permettre l'acquisition de compétences en lien avec le métier d'enseignant ou de personnel d'éducation, notamment par l'observation et l'analyse des pratiques professionnelles.

Article 19

Dans le cadre du stage de la formation en alternance du master « MEEF », chaque étudiant réalise un mémoire de master qui doit avoir un contenu disciplinaire et de recherche en relation avec la finalité pédagogique et les pratiques professionnelles. Le mémoire prend appui sur le stage en alternance et sur d'autres enseignements au sein de la formation.

Pour conduire sa recherche et élaborer son mémoire, l'étudiant bénéficiera de l'encadrement pédagogique d'un enseignant, enseignant-chercheur ou chercheur et, dans le cadre de son stage, du suivi d'un professionnel de terrain. L'évaluation de la période d'alternance portera à la fois sur le mémoire de master, la soutenance de ce mémoire et l'activité du stagiaire en situation professionnelle.

2/ Cadrage du mémoire de master MEEF

Le mémoire de master permet à l'étudiant de se professionnaliser en mettant en œuvre une démarche de recherche à partir d'une question professionnelle identifiée sur un des terrains de stage. Le processus de réalisation du mémoire articule donc l'auto-analyse de pratiques professionnelles émergentes, l'analyse et le positionnement au sein d'une profession / d'un métier (dimension collective) et la contribution à la production de connaissance sur les enseignements, les apprentissages, l'éducation...

Pour cela, le mémoire articule trois dimensions :

- une problématique
- un recueil de données à visée professionnelle
- le traitement, l'analyse et l'interprétation de ces données

L'articulation des trois dimensions n'impose pas un plan-type du mémoire de master MEEF. L'étudiant et le directeur de mémoire négocieront ensemble les principes de cette articulation et les manières d'en rendre compte à l'écrit.

<u>Critères de description / évaluation portant sur les trois dimensions :</u>

- Une problématique, issue d'une question professionnelle en relation avec le terrain scolaire (si possible le terrain de stage) et adossée à un cadre de référence explicite.

 Indicateurs :
 - une ou des questions professionnelles sont identifiées : elles se rapportent à l'exercice du métier auquel entend préparer le parcours : enseignant, CPE, formateur de formateurs...
 - plusieurs sources et points de vue sont sollicités pour identifier ces questions ;
 - le champ d'étude est ainsi délimité, au besoin en utilisant des référentiels, des programmes, des textes officiels...
 - le passage de la question initiale à la problématique par l'usage de quelques concepts clés définis en référence à des travaux universitaires récents ;
 - tout ce travail aboutit à la construction d'un problème déterminé.
- Une méthodologie précise dans le recueil et la construction de données.

Indicateurs:

- il y a construction d'un corpus de données repérable (si possible : travaux d'élèves, enregistrements, préparation de cours, évaluations, ...);
- la construction du recueil est justifiée ;
- le mode de recueil ou de production des données est présenté ;
- il s'appuie sur des références méthodologiques abordées en séminaire de recherche
- Une méthodologie précise dans le traitement, l'analyse et l'interprétation des données.

Indicateurs:

- le mode de traitement et d'analyse est explicité à l'aide d'exemples ;
- il s'appuie sur des références méthodologiques abordées en séminaire de recherche ;
- l'analyse des données débouche sur un résultat qui infirme, confirme ou remet en question les hypothèses posées au terme de la problématique.

Annexe 2 : procédure de recherche du directeur de mémoire

Les dates relatives à chaque étape seront communiquées sur le site de l'ESPE.

A l'issue de Master 1 chaque étudiant devra :

- identifier un objet d'étude (grâce aux cours et aux deux stages d'observation et de pratique accompagnée) ;
- s'informer des thématiques de recherche des formateurs en prenant connaissance du document publié sur le site de l'ESPE les recensant ;
- solliciter des formateurs : un écrit (mail) du formateur acceptant de diriger le travail d'un étudiant est indispensable ;
- répondre à une enquête en ligne confirmant le nom de son directeur ainsi que la thématique de travail arrêtée.

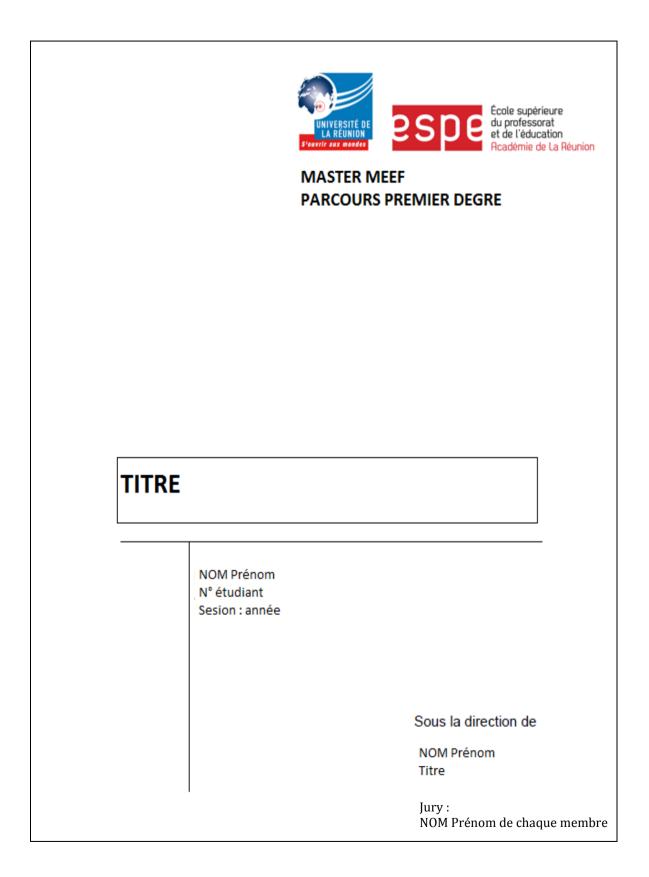
Il sera procédé à un ajustement des directions de mémoire à la rentrée suivante pour tenir compte des résultats au CRPE, et notamment de l'arrivée de nouveaux étudiants en Master 2.

Annexe 3 : exemple de composition d'un mémoire écrit en binôme

Le mémoire peut se composer (ceci n'est pas un plan type) :

Partie soit commune, soit individuelle, soit comparative	- l'énoncé d'une thématique et d'une première question, dite « question de départ »
Partie commune	 l'inscription de cette question dans un ou plusieurs champs théoriques des précisions sur les notions ou concepts centraux mobilisés (définitions, critères de choix) la construction d'une problématique une méthodologie explicite de recueil et de traitement des données (documents, corpus, sources, réponses, etc.)
Partie soit individuelle, soit commune (comparative, mise en relation, successive	 l'analyse et l'interprétation de données recueillies une synthèse de ces données en relation avec la problématique un point de vue critique et des perspectives en termes de recherche et de pratique professionnelle
Partie commune	- une bibliographie (présentée selon les normes en usage dans la ou les disciplines de référence)

Annexe 4 : exemple de page de garde du mémoire



Annexe 5 : engagement de non plagiat

Engagement de non plagiat

Article 1: définition

Les travaux quels qu'ils soient (devoirs, comptes rendus, mémoires, articles, thèses), réalisés par les étudiants rattachés à l'Université, doivent toujours avoir pour ambition de produire un savoir inédit et d'offrir une lecture nouvelle et personnelle d'un sujet. Le plagiat constitue une violation très grave de l'éthique universitaire. Le plagiat consiste à s'approprier le travail d'autrui, c'est-à-dire à utiliser et reproduire le résultat de ce travail (texte ou partie de texte, image, graphique, photo, données...) sans préciser qu'il provient de quelqu'un d'autre.

Très concrètement : on plagie quand on ne cite pas l'auteur des sources que l'on utilise et quand on ne met pas une citation entre guillemets. Le plagiat, est un vol intellectuel. Il s'agit donc d'un délit, passible de sanctions.

Article 2 : circonstances aggravantes

Le plagiat est en soi un délit. Mais le fait de commettre un plagiat en vue d'obtenir indûment une note, un diplôme ou un grade universitaire est une circonstance aggravante.

La reproduction d'une œuvre originale sans le consentement de l'auteur est de plus qualifiée juridiquement de contrefaçon (articles L. 335-2 et L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle).

Article 3: engagements

- Les étudiants s'engagent à citer, en respectant les règles de l'art, les travaux qu'ils utilisent ou reproduisent partiellement. La méthodologie d'un travail universitaire, quel qu'il soit, implique que les emprunts soient clairement identifiés (guillemets) et que le nom de l'auteur et la source de l'extrait soient mentionnés.
- Les enseignants s'engagent à sensibiliser leurs étudiants à la lutte contre le plagiat, à leur faire signer la présente charte, et à les inciter à participer aux formations sur le sujet qui seront organisées aux différents niveaux de leur cursus. Il s'agit non seulement de leur expliquer ce qu'est exactement le plagiat, mais de leur montrer que celui-ci et ses différentes formes détournées (traduction mot à mot non référencée, paraphrase sans aucun effort de reformulation, etc.) est contraire aux exigences du travail universitaire demandé et évalué.

Article 4 : sanctions

Les manquements à la présente charte sont passibles de sanctions disciplinaires. La procédure disciplinaire ne préjuge pas d'éventuelles poursuites judiciaires dans les cas où le plagiat est aussi caractérisé comme étant une contrefaçon.

Signature de l'étudiant

(précédé de la mention « lu et approuvé »)

Annexe 6 : exemple de résumé et de mots clés

En français

Résumé

Depuis la masterisation de la formation des enseignants du premier degré, les conseillers pédagogiques de circonscription sont chargés d'une nouvelle mission. L'institution prévoit en effet que ces derniers évaluent les professeurs des écoles stagiaires durant leur première année de pratique professionnelle. Cependant la mise en résonnance du discours de trois CPC en poste dans l'académie de La Réunion sur leur métier, notamment auprès des PES, et d'une première approche des concepts d'évaluation, de développement professionnel et de geste professionnel, peut laisser penser que cette commande institutionnelle soulève quelques questions.

En effet, si pour les CPC la dimension évaluative de leur fonction semble mineure voire en contradiction avec leur mission première, comment s'acquittent-ils de leur tâche auprès des professeurs des écoles stagiaires ?

Cette première interrogation a orienté notre recherche vers les théories de l'action au regard desquelles les concepts en jeu ont pu être précisés. Nous avons ainsi circonscrit notre objet d'étude à l'évaluation des gestes professionnels des PES conduite par les CPC, et proposé trois hypothèses de travail. Nous avançons qu'il n'existe pas de relation évaluative lors de l'entretien d'évaluation des PES conduit par les CPC, que les CPC ne mobilisent pas le concept de geste professionnel lors de l'entretien évaluatif des PES et enfin que les pratiques transmissives des CPC ne favorisent pas le développement professionnel des PES.

Nous avons choisi de mettre à l'épreuve ces anticipations par une approche qualitative de trois situations d'entretiens évaluatifs impliquant des conseillers pédagogiques et des professeurs des écoles stagiaires.

<u>Mots clés</u>: enseignement-apprentissage, évaluation, développement professionnel, modélisation, geste professionnel.

Abstract

Ever since primary school teacher training has been subject to a Masters' degree, the District Educational Advisors have been assigned a new mission. The educational institution is having them assess School Teachers in Training during their first year of professional practice. However, comparing the discourse from three DEAs active in the Academy of La Reunion about their job, especially with regards to the STTs, and an initial approach of assessment concepts, professional development and professional gesture, leads to believe that this institutional mandate is raising some questions.

Indeed, if the evaluative aspect of the DEA's job seems to them of little importance, or even contradictory to their primary mission, how can they carry out their duty with School Teachers in Training?

This first question has guided our research toward action theories within which the concepts at stake have been identified. We have limited the object of our study to the assessment of the professional gestures of STT made by DEAs and have proposed three assumptions. We assert that there is no evaluative relationship during the assessment interview of STTs by DEAs, that DEAs do not activate the concept of professional gesture during the assessment interview of STTs, and finally, that the practices transmitted by DEAs do not promote STT professional development.

We have chosen to test out these assertions using a qualitative approach of three assessment interview situations involving Educational Advisors and School Teachers in Training.

<u>Key words</u>: teaching-learning, evaluation, professional development, professional gesture.

Pour information : liste des 24 langues officielles de l'Union Européenne

bulgare – tchèque – danois – allemand – estonien – grec – anglais – espagnol – français – irlandais – croate – italien – letton – lituanien – hongrois – maltais – néerlandais – polonais – portugais – roumain – slovaque – slovène – finnois – suédois.

Annexe 7: exemple de normes bibliographiques

Les références bibliographiques citées dans le texte devront **impérativement** figurer dans la section « bibliographie » en fin de document. Leur citation dans le texte s'effectue par exemple selon les normes suivantes :

- dans le corps du texte :

Beaver (1995), Connett et Gayeski (1999) et s'il y a plus de deux auteurs, Embury et al. (2000).

- entre parenthèses :

(Gima, 1993; Robinson et Stone, 1996; Sargeant et al., 1999).

Dans les parenthèses, les références sont classées par ordre chronologique, puis alphabétique.

Les références citées dans le texte sont classées par ordre alphabétique. En fonction de la nature du document cité, la présentation des références doit suivre les normes suivantes :

- Articles de revues scientifiques :

Adam A, De Luca CJ. Recruitment order of motor units in human vastus lateralis muscle is maintained during fatiguing contractions. *J Neurophysiol*, 2003; 90: 2919-27.

- Thèses et mémoires :

Gertz J. Les effets de l'entraînement sur la fonction respiratoire chez des triathlètes. Thèse de Doctorat d'université, Université de Paris V, 1995 ; 256 pages.

- Chapitres d'ouvrages :

Perrey S, Grappe F. Effet de la durée et du type d'exercice sur la relation puissance-VO2. In: Grappe, F. (ed). *Cyclisme et optimisation de la performance. Sciences et méthodologie de l'entraînement.* Bruxelles : De Boeck Université, 2005 ; 161-172.

- Ouvrages:

Millet G., Perrey S. *Physiologie de l'exercice musculaire*. Collection L'essentiel en sciences du sport. Paris : Ellipses Editions, 2005 ; 264 pages.

En cas de documents non publiés :

AUTEUR initiale du prénom en majuscules, Titre Niveau de la thèse : Etablissement de soutenance, date, nombre de pages.

Pour des documents électroniques :

Plusieurs types de documents électroniques peuvent être utilisés : ouvrage, articles de périodique, thèses, messages électroniques.

Ordre d'éléments : nom, prénom, titre du document, année, pages, adresse électronique du document.

Annexe 8 : la présentation orale lors de la soutenance

La présentation orale sera préparée et structurée. Les notes ou un équipement particulier (audio/vidéo, diaporama, travaux d'élèves) sont autorisés. L'étudiant(e) devra s'assurer des questions matérielles (réservation, équipement, branchements).

La commission de soutenance aura lu le mémoire : il est attendu de l'étudiant(e) qu'il/elle rappelle brièvement les éléments cruciaux du mémoire (problématique, hypothèses le cas échéant, méthodologie, résultats) et développe des éléments périphériques. Ces éléments périphériques sont laissés au libre choix de l'étudiant. A titre d'exemple, mais sans contrainte, il pourrait être question :

- de l'origine du projet et des motivations personnelles ;
- d'une explicitation des liens théorie/pratique ;
- des problèmes rencontrés autour du travail du mémoire ;
- des relations entre les données de l'étude réalisée avec les études antérieures ;
- des regrets (ce qu'il/elle aurait pu faire) ou des limites du travail ;
- des critiques que l'on peut formuler à propos du travail ;
- de l'évolution de la pensée (des prémices du projet à la rédaction finale) ;
- de perspectives pour la suite de la réflexion (transposition du travail spécifique à un autre cycle d'enseignement, à un autre niveau de classe ; les questions qui restent en suspens ; les suites à donner à ce questionnement) ;
- de ce que le travail a apporté dans la formation (apports pour la vision du métier : transformations, confirmations) ;
- de perspectives pour la suite de la carrière.

Annexe 9 : grille d'évaluation du mémoire

		Le mémoire				
Tableau 1 : le processus d'écriture, l'investissement personnel dans le parcours de recherche		Lisibilité		Contenu		
		Respect des conventions (orthographe, conventions bibliographiques)	Organisation et guidage du lecteur	Positionnement du travail	Méthodologie	contribution à la connaissance de l'objet étudié
A (très bien)	L'investissement dans la réalisation du mémoire est notoire (participation aux séminaires, travail avec le ou les directeurs de mémoire). L'attitude est ouverte, dynamique et créative. Les délais sont parfaitement respectés.	L'écrit respecte parfaitement les normes en vigueur. Le registre est particulièrement adapté et cohérent.	Le fil conducteur est immédiatement perceptible et peut être suivi de l'introduction à la conclusion du travail. Le plan choisi, finement réfléchi, rend le propos particulièrement intelligible.	La problématique retenue est énoncée de manière très claire et très pertinente. Elle s'appuie sur une argumentation solide. Le cadre théorique retenu est très bien explicité, très pertinent au regard de la problématique.	La méthodologie choisie est très pertinente au regard du cadre théorique retenu. Sa mise en œuvre est très rigoureuse. L'analyse des données est très pertinente pour répondre à la problématique	Le travail réalisé présente un grand intérêt aux plans scientifique et/ou praxéologique
В	L'investissement dans la réalisation du mémoire est constant. L'attitude est ouverte et dynamique. Les délais sont respectés.	L'écrit respecte les normes en vigueur. Les ruptures sont rares.	Le fil conducteur est perceptible de l'introduction à la conclusion. Le plan est pertinent.	La problématique est énoncée clairement et est pertinemment justifiée. Le cadre théorique est explicité et pertinent.	La méthodologie retenue est pertinente. Sa mise en œuvre est globalement rigoureuse L'analyse des données est très pertinente.	Le travail réalisé est intéressant aux plans scientifique et/ou praxéologique
С	L'investissement dans la réalisation du mémoire est régulier. L'attitude est relativement ouverte. Les délais sont globalement respectés.	L'écrit respecte globalement les normes en vigueur, mais il y a quelques ruptures.	Le fil conducteur du travail est globalement perceptible, malgré quelques digressions	La problématique est énoncée. Le cadre théorique est posé. Le lien entre les deux est adéquat mais aurait gagné à être explicité	La méthodologie est décrite et sa mise en œuvre est correcte. L'analyse des données est cohérente avec la problématique	Le travail réalisé présente un intérêt qui aurait gagné à être plus mis en avant.
D	L'investissement dans la réalisation du mémoire est irrégulier ou rare. L'attitude est peu ouverte. Les délais ne sont pas respectés.	L'écrit est peu respectueux des normes en vigueur.	Le fil conducteur est peu repérable, les différents points du travail manquent de cohésion. Le plan n'est pas approprié au propos.	La problématique est énoncée; sa justification semble légère. Le cadre théorique est présenté trop succinctement et semble peu adéquat au regard de la problématique.	La méthodologie retenue, sa mise en œuvre et l'analyse des données sont décrites trop succinctement	L'intérêt du travail est insuffisamment mis en avant.
I (très insuffisant)	L'investissement ne répond pas aux attendus	Le respect des conventions ne répond pas aux attendus.	L'organisation ne répond pas aux attendus.	Le positionnement du travail est insuffisant.	La méthodologie ne répond pas aux attendus	Le travail ne présente pas un intérêt scientifique et/ou praxéologique suffisant

Annexe 10 : grille d'évaluation de la soutenance

	Exp	posé	Discussion		
	Fond	Forme	Fond	Forme	
Tableau 2 : le déroulement de la soutenance	Retour réflexif Rappel des éléments essentiels du mémoire	Maitrise de la communication	Effort de compréhension des questions Maîtrise des concepts et notions clés présentés dans le mémoire qui donneraient lieu à un questionnement Capacité à créer des liens avec la pratique Posture réflexive	Posture ouverte aux remarques et suggestions Maîtrise de la communication	
A (très bien)	La présentation expose les points essentiels du mémoire (cadre conceptuel, méthodologie) en ayant le souci de ne pas faire que répéter le mémoire Les éléments périphériques proposés sont finement réfléchis et permettent de rendre compte d'avancées dans la réflexion de l'étudiant(e)	La communication est parfaitement maîtrisée Le temps de présentation est strictement respecté	L'étudiant(e) manifeste des efforts de compréhension et les échanges avec le jury sont riches et pertinents La maîtrise des concepts est parfaite et très précise Les liens avec les éléments de pratiques sont finement établis	La communication est parfaitement maîtrisée La posture est particulièrement ouverte aux remarques et suggestions	
В	La présentation reprend quelques points importants du mémoire Les éléments périphériques proposés permettent de rendre compte d'avancées dans la réflexion de l'étudiant(e)	L'exposé est clair, la communication est maîtrisée Le temps de présentation est globalement respecté	L'étudiant(e) manifeste des efforts de compréhension et les échanges avec le jury sont la plupart du temps pertinents La maîtrise des concepts est correcte et assez précise Les liens avec les éléments de pratiques sont établis de façon cohérente	La communication est maîtrisée La posture est ouverte aux remarques et suggestions	
С	La présentation reprend le plan du mémoire sans en dégager les points essentiels	L'exposé est parfois confus, la communication n'est pas toujours satisfaisante	L'étudiant(e) ne manifeste pas systématiquement des efforts de compréhension et les échanges avec le jury sont parfois imprécis	La maîtrise de la communication montre quelques faiblesses	
	Les éléments périphériques proposés sont vagues, imprécis	Le temps de présentation diffère de la demande	La maîtrise des concepts est correcte, mais quelques imprécisions demeurent parfois Quelques liens avec les éléments de pratiques sont établis	La posture est la plupart du temps ouverte aux remarques et suggestions	
D	La présentation ne permet pas de dégager des points importants L'étudiant(e) ne rapporte pas ou peu d'éléments périphériques	L'exposé est confus, la maîtrise de la communication est approximative Le temps de présentation n'est pas respecté (l'exposé est trop court ou trop long)	L'étudiant(e) ne manifeste pas de réels efforts de compréhension et les échanges avec le jury sont vagues Les concepts restent flous et beaucoup d'imprécisions sont relevées Peu de liens sont établis avec des éléments de pratique	La maîtrise de la communication est faible La posture n'est pas suffisamment ouverte aux remarques et suggestions	
I	La qualité de l'exposé est insuffisante	La maîtrise de la communication est insuffisante	La qualité des échanges avec le jury est insuffisante	La maîtrise de la communication est insuffisante	

Tableau 2 : Critères d'appréciation des différents aspects évalués pour noter la soutenance (les appréciations de niveau A, B et C satisfont aux attendus ; les appréciations D et I non

Annexe 11 : éléments d'appréciation du mémoire par le jury

De manière générale, les éléments d'appréciation du mémoire sont les suivants :

- Moins de 7 : le mémoire révèle un manque de travail et de maîtrise des attentes universitaires <u>et</u> professionnelles
- Entre 7 et 10 : le mémoire ne fait pas la démonstration d'une maîtrise des attentes universitaires **ou** professionnelles
- Entre 10 et 12 : le mémoire répond aux attentes universitaires et professionnelles sans pour autant en démontrer une pleine maîtrise
- Entre 12 et 14 : le mémoire montre une maîtrise des attendus universitaires et professionnelles
- Plus de 14 : le mémoire montre une maîtrise des attendus universitaires et professionnelles et apporte des éléments nouveaux de connaissances, des apports originaux, des préconisations percutantes... Ce mémoire peut être donné en exemple aux futurs étudiants.